

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° SEM 2013-48 du 18 novembre 2013 portant délégation de signature  
du directeur de l'unité opérationnelle ligne 12 au responsable technique**

NOR : TRAT1330508S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la ligne 12,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 14 février 2011 (ND SEM n° 2011-5080) au directeur de la ligne 12 par le directeur du département SEM,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Nicolas FICHET, responsable technique de la ligne 12, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de la ligne 12 : les actes relatifs à la mise en œuvre des prescriptions prévues par les articles R. 4511-1 à R. 4514-10 du code du travail en matière de travaux effectués sur le site de l'établissement ligne 12 par une ou plusieurs entreprises extérieures.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 novembre 2013.

*Le directeur de la ligne 12,*  
M. MAJERCZYK